

Fiche de données de sécurité

conforme au règlement (CE) n° 1907/2006

Li-Ion Akku (7.4 V 2.6 Ah)

Date de révision: 15.09.2021

Page 1 de 13

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1. Identificateur de produit

Li-Ion Akku (7.4 V 2.6 Ah)

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisation de la substance/du mélange

Piles et accumulateurs

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Fabricant

Société: Visomax Coating GmbH
Rue: Dachdeckerstr. 2-4
Lieu: 97297 Waldbüttelbrunn
Téléphone: +49 (0) 931 452814 0
e-mail: info@visomax.de
Internet: www.visomax.de

Téléfax: +49 (0) 931 452814 29

Fournisseur

Société: André Koch AG
Rue: Grossherweg 9
Lieu: CH-8902 Urdorf
Téléphone: +41 44 735 57 11

1.4. Numéro d'appel d'urgence: Centre Suisse d'Information Toxicologique +41 44 251 51 51 (national: 145);
fournisseur: +41 435082011 (24h)

RUBRIQUE 2: Identification des dangers

2.1. Classification de la substance ou du mélange

Règlement (CE) n° 1272/2008

Ce mélange n'est pas classé comme dangereux dans le sens de règlement (CE) n° 1272/2008.

Classification selon règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]: non applicable / négligeable; Autres articles: Piles et accumulateurs

2.2. Éléments d'étiquetage

Conseils supplémentaires

Étiquetage selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]: non applicable / négligeable; Autres articles: Piles et accumulateurs

En tant que produit, la préparation n'est pas soumise à l'étiquetage selon les directives CE ou les lois nationales respectives.

2.3. Autres dangers

Risque d'explosion par le choc, la friction, le feu ou d'autres sources d'ignition. (Formation de: Gaz/vapeurs, toxique) Ne pas ouvrir les récipients de force. Respectez les instructions d'utilisation pour éviter les risques pour l'homme et l'environnement.

Électrolyte:

En cas de contact avec l'eau: Formation de: Fluorure d'hydrogène

Fiche de données de sécurité

conforme au règlement (CE) n° 1907/2006

Li-Ion Akku (7.4 V 2.6 Ah)

Date de révision: 15.09.2021

Page 2 de 13

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

3.2. Mélanges

Caractérisation chimique

Électrolyte: Ethylene carbonate; Diethyl carbonate; Ethylene carbonate, carbonate de diméthyle

Revêtements: Matières plastiques, Matières plastiques + Aluminium, Aluminium

Composants dangereux

N° CAS	Substance			Quantité
	N° CE	N° Index	N° REACH	
	Classification (Règlement (CE) n° 1272/2008)			
182442-95-1	Cobalt lithium manganese nickel oxide			25 - 50 %
	695-690-9			
	Carc. 1B, Acute Tox. 2, STOT RE 1, Aquatic Chronic 3; H350 H330 H372 H412			
623-53-0	Ethylene carbonate			10 - 20 %
	613-014-2			
	Flam. Liq. 3, Skin Irrit. 2, Eye Irrit. 2, STOT SE 3; H226 H315 H319 H335			
105-58-8	Diethyl carbonate			10 - 20 %
	203-311-1			
	Flam. Liq. 3; H226			
96-49-1	Ethylene carbonate			10 - 20 %
	202-510-0			
	Acute Tox. 4, Eye Irrit. 2, STOT RE 2; H302 H319 H373			
21324-40-3	Lithium hexafluorophosphate(1-)			2 - 3 %
	244-334-7		01-2119383485-29	
	Acute Tox. 3, Skin Corr. 1A, Eye Dam. 1, STOT RE 1; H301 H314 H318 H372			

Texte des phrases H et EUH: voir RUBRIQUE 16.

Limites de concentrations spécifiques, facteurs M et ETA

N° CAS	N° CE	Substance	Quantité
	Limites de concentrations spécifiques, facteurs M et ETA		
182442-95-1	695-690-9	Cobalt lithium manganese nickel oxide	25 - 50 %
	par inhalation: ATE = 0,5 mg/l (vapeurs); par inhalation: ATE = 0,05 mg/l (poussières ou brouillards)		
96-49-1	202-510-0	Ethylene carbonate	10 - 20 %
	par voie orale: ATE = 500 mg/kg		
21324-40-3	244-334-7	Lithium hexafluorophosphate(1-)	2 - 3 %
	par voie orale: ATE = 100 mg/kg		

RUBRIQUE 4: Premiers secours

4.1. Description des premiers secours

Fiche de données de sécurité

conforme au règlement (CE) n° 1907/2006

Li-Ion Akku (7.4 V 2.6 Ah)

Date de révision: 15.09.2021

Page 3 de 13

Indications générales

En cas de doute ou s'il y a des symptômes, demander un conseil médical.

Après inhalation

Veiller à un apport d'air frais. En cas de difficultés respiratoires ou d'apnée, recourir à un système de respiration artificielle. Consulter un médecin.

Après contact avec la peau

Laver abondamment à l'eau/au savon. Enlever les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation. En cas de réactions cutanées, consulter un médecin.

Après contact avec les yeux

En cas de contact avec les yeux, paupière ouverte rincer immédiatement à l'eau courante 10 à 15 minutes et consulter un ophtalmologiste. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.

Après ingestion

Se rincer aussitôt la bouche et boire beaucoup d'eau. Provoquer un vomissement si la victime est consciente. Consulter immédiatement un médecin.

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Aucune information disponible.

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Traitement symptomatique.

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1. Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appropriés

Adapter les mesures d'extinction au milieu environnant
Dioxyde de carbone (CO₂), Azote, Extincteur à sec, Mousse.

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Risque d'un éclatement du récipient. (Électrolyte: Facilement inflammable)
En cas d'incendie, risque de dégagement de: Gaz/vapeurs, toxique, corrosif. Produits de pyrolyse, toxique, fluoré

Électrolyte:

En cas de contact avec l'eau: Formation de: Fluorure d'hydrogène

5.3. Conseils aux pompiers

En cas d'incendie: Utiliser un appareil respiratoire autonome. Combinaison complète de protection.

Information supplémentaire

Rabattre les gaz/vapeurs/brouillards par pulvérisation d'eau. Utiliser un jet d'eau dans le périmètre de danger pour la protection des personnes et le refroidissement des récipients. L'eau d'extinction contaminée doit être collectée à part. Ne pas l'évacuer dans la canalisation publique ni dans des plans d'eau.

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Remarques générales

Assurer une aération suffisante. Eloigner toute source d'ignition. Ne pas respirer les

Fiche de données de sécurité

conforme au règlement (CE) n° 1907/2006

Li-Ion Akku (7.4 V 2.6 Ah)

Date de révision: 15.09.2021

Page 4 de 13

gaz/fumées/vapeurs/aérosols. Éviter tout contact avec la peau, les yeux et les vêtements. Evacuer les personnes en lieu sûr. Evacuer la zone. Utiliser un équipement de protection personnel.

Pour les non-secouristes

Assurer une aération suffisante. Eloigner toute source d'ignition. Utiliser un équipement de protection personnel.

Pour les secouristes

Assurer une aération suffisante. Eloigner toute source d'ignition. Utiliser un équipement de protection personnel.

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Éviter le rejet dans l'environnement.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Pour la rétention

Absorber mécaniquement et mettre dans des récipients adéquats en vue de l'élimination. Traiter le matériau recueilli conformément à la section Elimination.

Électrolyte:

Absorber avec une substance liant les liquides (sable, diatomite, liant d'acides, liant universel). Traiter le matériau recueilli conformément à la section Elimination.

Autres informations

Piles et accumulateurs: Risque d'explosion par le choc, la friction, le feu ou d'autres sources d'ignition.

6.4. Référence à d'autres rubriques

Maniement sûr: voir rubrique 7

Protection individuelle: voir rubrique 8

Evacuation: voir rubrique 13

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Consignes pour une manipulation sans danger

Manipuler avec précaution - éviter coups, frottements et chocs. Ne pas ouvrir les récipients de force. Ne pas respirer les gaz/fumées/vapeurs/aérosols. Éviter tout contact avec la peau, les yeux et les vêtements.

Protéger contre: Radiations UV/rayonnement solaire, Humidité, Acide, alcalies (bases), hydrocarbures halogénés, Comburant, fortes..

Préventions des incendies et explosion

Conserver à l'écart de toute flamme ou source d'étincelles - Ne pas fumer. Prendre des mesures de précaution contre les décharges électrostatiques.

Conseils d'ordre général en matière d'hygiène du travail

Enlever les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation. Avant les pauses et à la fin du travail, bien se laver les mains et le visage, et prendre une douche si nécessaire. Ne pas manger, boire, fumer ni priser pendant l'utilisation.

Information supplémentaire

Respectez les instructions d'utilisation pour éviter les risques pour la santé humaine et l'environnement.

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Fiche de données de sécurité

conforme au règlement (CE) n° 1907/2006

Li-Ion Akku (7.4 V 2.6 Ah)

Date de révision: 15.09.2021

Page 5 de 13

Exigences concernant les lieux et conteneurs de stockage

À conserver au frais et au sec. S'assurer d'une ventilation suffisante et d'une aspiration ponctuelle au niveau des points critiques. Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer.

Conseils pour le stockage en commun

Ne pas stocker ensemble avec: Métaux (y compris leurs alliages), Acide, alcalies (bases), hydrocarbures halogénés, Comburant, fortes.

Information supplémentaire sur les conditions de stockage

Conserver à l'écart de la chaleur. Protéger des radiations solaires directes. Protéger de l'humidité.

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Piles et accumulateurs

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1. Paramètres de contrôle

Valeurs limites d'exposition (VME/VLE; Suva, 1903.f)

N° CAS	Substance	ppm	mg/m³	fib/ml	Catégorie	Origine
7429-90-5	Aluminium métal (alvéolaire)	-	3		VME 8 h	
-	Cobalt: ses composés, exprimé en cobalt (inhalable)	-	0,05		VME 8 h	
7440-50-8	Cuivre (inhalable)	-	0,1		VME 8 h	
		-	0,2		VLE courte durée	
7782-42-5	Graphite naturel (alvéolaire)	-	2,5		VME 8 h	
7782-42-5	Graphite naturel (inhalable)	-	5		VME 8 h	
-	Lithium, comp. inorg. de (exprimé en Li [7439-93-2]) (inhalable)	-	0,2		VME 8 h	
		-	0,2		VLE courte durée	
-	Manganèse: ses composés inorg. (exprimé en Mn) (inhalable)	-	0,5		VME 8 h	
-	Nickel, composés insolubles (oxydes de Nickel, sulfures de Nickel) (exprimé en Ni [7440-02-0]) (inhalable)	-	0,05		VME 8 h	

Valeurs biologiques tolérables (VBT; Suva, 1903.f)

N° CAS	Substance	Paramètres	Valeur limite	Substrat	Prélèvement
-	Nickel, composés insolubles (oxydes de Nickel, sulfures de Nickel)	Nickel	10 µg/l	U	c, b
7429-90-5	Aluminium métal	Aluminium (/g créatinine)	50 µg/g	U	c
-	Manganèse: ses composés inorganiques	Manganèse	20 µg/l	S	c, b
-	Cobalt: ses composés	Cobalt	30 µg/l	U	b

Fiche de données de sécurité

conforme au règlement (CE) n° 1907/2006

Li-Ion Akku (7.4 V 2.6 Ah)

Date de révision: 15.09.2021

Page 6 de 13

8.2. Contrôles de l'exposition



Contrôles techniques appropriés

S'assurer d'une ventilation suffisante et d'une aspiration ponctuelle au niveau des points critiques.

Mesures de protection individuelle, telles que les équipements de protection individuelle

Protection des yeux/du visage

EN CAS d'exposition: (Électrolyte): Porter un appareil de protection des yeux/du visage.

Protection des mains

EN CAS d'exposition: (Électrolyte): Porter des gants appropriés. (EN ISO 374)

Lors de la manipulation de substances chimiques, porter exclusivement des gants spécial chimie pourvus d'un marquage CE, y compris du numéro de contrôle à quatre chiffres. Le modèle des gants spécial chimie doit être choisi en fonction des concentrations et quantités des substances chimiques spécifiques au poste. Il est conseillé de demander au fabricant des précisions concernant la tenue aux agents chimiques des gants de protection susmentionnés pour des applications spécifiques.

Protection de la peau

Utilisation de vêtements de protection.

Protection respiratoire

EN CAS d'exposition: (Électrolyte): Lorsque la ventilation du local est insuffisante porter un équipement de protection respiratoire.

Protection contre les risques thermiques

Un échauffement provoque une élévation de la pression et génère un risque d'éclatement.

Contrôle d'exposition lié à la protection de l'environnement

Éviter le rejet dans l'environnement. Éviter le rejet dans l'environnement.

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

L'état physique:	solide
Couleur:	non déterminé
Odeur:	sans odeur
Seuil olfactif:	non applicable

Modification d'état

Point de fusion/point de congélation:	non déterminé
Point d'ébullition ou point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition:	non déterminé
Point d'éclair:	non applicable

Inflammabilité

solide/liquide:	non déterminé
-----------------	---------------

Fiche de données de sécurité

conforme au règlement (CE) n° 1907/2006

Li-Ion Akku (7.4 V 2.6 Ah)

Date de révision: 15.09.2021

Page 7 de 13

gaz: non applicable

Dangers d'explosion

Le produit n'est pas: Explosif.

Limite inférieure d'explosivité: non déterminé

Limite supérieure d'explosivité: non déterminé

Température d'inflammation spontanée

solide: non déterminé

gaz: non déterminé

Température de décomposition: non déterminé

pH-Valeur: non déterminé

Viscosité dynamique: non applicable

Viscosité cinématique: non applicable

Hydrosolubilité: insoluble dans: Eau

Solubilité dans d'autres solvants

non déterminé

Coefficient de partage n-octanol/eau: non déterminé

Pression de vapeur: non déterminé

Densité: non déterminé

Densité de vapeur relative: non déterminé

9.2. Autres informations

Informations concernant les classes de danger physique

Propriétés comburantes

Non comburant.

Autres caractéristiques de sécurité

Information supplémentaire

Aucune information disponible.

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

10.1. Réactivité

Des réactions dangereuses ne se produisent pas si utilisé et stocké correctement.

10.2. Stabilité chimique

Le produit est stable si stocké à des températures ambiantes normales.

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Forte chaleur / En cas d'incendie: Risque d'un éclatement du récipient.

Électrolyte:

Réactions avec: Eau. (Formation de: Fluorure d'hydrogène)

10.4. Conditions à éviter

Manipuler avec précaution - éviter coups, frottements et chocs. Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces

Fiche de données de sécurité

conforme au règlement (CE) n° 1907/2006

Li-Ion Akku (7.4 V 2.6 Ah)

Date de révision: 15.09.2021

Page 8 de 13

chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer. Protéger des radiations solaires directes. Protéger de l'humidité.

10.5. Matières incompatibles

Métaux (y compris leurs alliages), Acide, alcalies (bases), hydrocarbures halogénés, Comburant, fortes.

10.6. Produits de décomposition dangereux

En cas d'incendie, risque de dégagement de: Gaz/vapeurs, toxique, corrosif. Produits de pyrolyse, toxique, fluoré

Électrolyte:

En cas de contact avec l'eau: Formation de: Fluorure d'hydrogène

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

11.1. Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) n° 1272/2008

Toxicité aiguë

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

N° CAS	Substance				
	Voie d'exposition	Dose	Espèce	Source	Méthode
182442-95-1	Cobalt lithium manganese nickel oxide				
	inhalation vapeur	ATE 0,5 mg/l			
	inhalation poussières/brouillard	ATE 0,05 mg/l			
96-49-1	Ethylene carbonate				
	orale	ATE mg/kg 500			
21324-40-3	Lithium hexafluorophosphate(1-)				
	orale	ATE mg/kg 100			

Irritation et corrosivité

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Électrolyte, : Corrosif

Effets sensibilisants

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Effets cancérogènes, mutagènes, toxiques pour la reproduction

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Danger par aspiration

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Fiche de données de sécurité

conforme au règlement (CE) n° 1907/2006

Li-Ion Akku (7.4 V 2.6 Ah)

Date de révision: 15.09.2021

Page 9 de 13

Informations sur les voies d'exposition probables

non applicable

: Inhalation, Contact avec la peau, Contact avec les yeux, Ingestion.

11.2. Informations sur les autres dangers

Autres informations

Aucune information disponible.

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

12.1. Toxicité

Éviter le rejet dans l'environnement.

12.2. Persistance et dégradabilité

Le produit n'a pas été testé.

12.3. Potentiel de bioaccumulation

Le produit n'a pas été testé.

12.4. Mobilité dans le sol

Le produit n'a pas été testé.

12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

Les substances contenues dans le mélange ne remplissent pas les critères pour les substances PBT et vPvB énoncés à l'annexe XIII du règlement REACH.

Le produit n'a pas été testé.

12.6. Propriétés perturbant le système endocrinien

Ce produit ne contient aucune substance ayant des propriétés de perturbation endocrinienne chez les organismes non-cibles, car aucun constituant ne répond aux critères.

Aucune information disponible.

12.7. Autres effets néfastes

Aucune information disponible.

Information supplémentaire

Ne pas laisser s'écouler dans les canalisations ni dans les eaux courantes. Ne pas laisser accéder au sous-sol/au sol.

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

13.1. Méthodes de traitement des déchets

Recommandations d'élimination

Ne pas laisser s'écouler dans les canalisations ni dans les eaux courantes. Ne pas laisser accéder au sous-sol/au sol. L'élimination doit se faire selon les prescriptions des autorités locales.

L'élimination des emballages contaminés

L'élimination doit se faire selon les prescriptions des autorités locales.

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

Transport terrestre (ADR/RID)


Fiche de données de sécurité

conforme au règlement (CE) n° 1907/2006


Li-Ion Akku (7.4 V 2.6 Ah)

Date de révision: 15.09.2021

Page 10 de 13

14.1. Numéro ONU ou numéro d'identification:	UN 3480
14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU:	PILES AU LITHIUM IONIQUE
14.3. Classe(s) de danger pour le transport:	9
14.4. Groupe d'emballage:	-
Étiquettes:	9A
	
Code de classement:	M4
Dispositions spéciales:	188 230 310 348 376 377 387 636
Quantité limitée (LQ):	0
Quantité exceptée:	E0
Catégorie de transport:	2
Code de restriction concernant les tunnels:	E

Transport fluvial (ADN)

14.1. Numéro ONU ou numéro d'identification:	UN 3480
14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU:	PILES AU LITHIUM IONIQUE
14.3. Classe(s) de danger pour le transport:	9
14.4. Groupe d'emballage:	-
Étiquettes:	9A
	
Code de classement:	M4
Dispositions spéciales:	188 230 310 348 376 377 387 636
Quantité limitée (LQ):	0
Quantité exceptée:	E0

Transport maritime (IMDG)

14.1. Numéro ONU ou numéro d'identification:	UN 3480
14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU:	LITHIUM ION BATTERIES
14.3. Classe(s) de danger pour le transport:	9
14.4. Groupe d'emballage:	-
Étiquettes:	9A

Fiche de données de sécurité

conforme au règlement (CE) n° 1907/2006

Li-Ion Akku (7.4 V 2.6 Ah)

Date de révision: 15.09.2021

Page 11 de 13



Dispositions spéciales: 188, 230, 310, 348, 376, 377, 384, 387
 Quantité limitée (LQ): 0
 Quantité exceptée: E0
 EmS: F-A, S-I

Transport aérien (ICAO-TI/IATA-DGR)

14.1. Numéro ONU ou numéro d'identification: UN 3480
14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU: LITHIUM ION BATTERIES
14.3. Classe(s) de danger pour le transport: 9
14.4. Groupe d'emballage: -
 Étiquettes: 9A



Dispositions spéciales: A88 A99 A154 A164 A183 A201 A206 A213 A3
 Quantité limitée (LQ) (avion de ligne): Forbidden
 Passenger LQ: Forbidden
 Quantité exceptée: E0
 IATA-Instructions de conditionnement (avion de ligne): Forbidden
 IATA-Quantité maximale (avion de ligne): Forbidden
 IATA-Instructions de conditionnement (cargo): See 965
 IATA-Quantité maximale (cargo): See 965

14.5. Dangers pour l'environnement

DANGEREUX POUR L'ENVIRONNEMENT: Non

14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Protéger contre: Forte chaleur, Condensation, Humidité.
 Manipuler avec précaution - éviter coups, frottements et chocs.

14.7. Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI

non applicable

Information supplémentaire

Quantité de lithium: 3,84 - 7,68 g
 Energie nominale: < 100 Wh

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Informations réglementaires UE

Fiche de données de sécurité

conforme au règlement (CE) n° 1907/2006

Li-Ion Akku (7.4 V 2.6 Ah)

Date de révision: 15.09.2021

Page 12 de 13

Limites d'utilisation (REACH, annexe XVII):

Inscription 3, Inscription 27, Inscription 40, Inscription 75

2010/75/UE (COV): <= 20 % *

Indications relatives à la directive N'est pas soumis au 2012/18/UE (SEVESO III)

2012/18/UE (SEVESO III):

Information supplémentaire

Classification selon règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]: non applicable / négligeable

Étiquetage selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]: non applicable / négligeable

En tant que produit, la préparation n'est pas soumise à l'étiquetage selon les directives CE ou les lois nationales respectives.

Législation nationale

Teneur en COV (OCOV): 10 - 20 % solvants organique*

Information supplémentaire

*Autres articles: Piles et accumulateurs

Valeur de COV: non applicable

15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Pour les substances de ce mélange, aucune évaluation de sécurité n'a été faite.

RUBRIQUE 16: Autres informations

Abréviations et acronymes

CLP: Classification, labelling and Packaging

REACH: Registration, Evaluation and Authorization of Chemicals

GHS: Globally Harmonised System of Classification, Labelling and Packaging of Chemicals

UN: United Nations

CAS: Chemical Abstracts Service

DNEL: Derived No Effect Level

DMEL: Derived Minimal Effect Level

PNEC: Predicted No Effect Concentration

ATE: Acute toxicity estimate

LC50: Lethal concentration, 50%

LD50: Lethal dose, 50%

LL50: Lethal loading, 50%

EL50: Effect loading, 50%

EC50: Effective Concentration 50%

ErC50: Effective Concentration 50%, growth rate

NOEC: No Observed Effect Concentration

BCF: Bio-concentration factor

PBT: persistent, bioaccumulative, toxic

vPvB: very persistent, very bioaccumulative

ADR: Accord européen sur le transport des marchandises dangereuses par Route (European Agreement concerning the International Carriage of Dangerous Goods by Road)

RID: Regulations concerning the international carriage of dangerous goods by rail

ADN: European Agreement concerning the International Carriage of Dangerous Goods by Inland Waterways (Accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par voies de navigation intérieures)

Fiche de données de sécurité

conforme au règlement (CE) n° 1907/2006

Li-Ion Akku (7.4 V 2.6 Ah)

Date de révision: 15.09.2021

Page 13 de 13

IMDG: International Maritime Code for Dangerous Goods

EmS: Emergency Schedules

MFAG: Medical First Aid Guide

IATA: International Air Transport Association

ICAO: International Civil Aviation Organization

MARPOL: International Convention for the Prevention of Marine Pollution from Ships

IBC: Intermediate Bulk Container

VOC: Volatile Organic Compounds

SVHC: Substance of Very High Concern

Pour la signification des abréviations et acronymes, voir: ECHA Guide relatif aux informations requises et évaluation de sécurité chimique. Chapitre R.20 (Tableau des termes et abréviations).

Texte des phrases H et EUH (Numéro et texte intégral)

H226	Liquide et vapeurs inflammables.
H301	Toxique en cas d'ingestion.
H302	Nocif en cas d'ingestion.
H314	Provoque de graves brûlures de la peau et de graves lésions des yeux.
H315	Provoque une irritation cutanée.
H318	Provoque de graves lésions des yeux.
H319	Provoque une sévère irritation des yeux.
H330	Mortel par inhalation.
H335	Peut irriter les voies respiratoires.
H350	Peut provoquer le cancer.
H372	Risque avéré d'effets graves pour les organes (poumon) à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée en cas d'inhalation.
H372	Risque avéré d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.
H373	Les ingestions répétées ou prolongées risquent d'endommager les reins.
H412	Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Information supplémentaire

Les informations reposent sur nos connaissances actuelles ; elles ne donnent cependant aucune garantie concernant les propriétés du produit et n'établissent aucun rapport contractuel. Le destinataire de notre produit est seul responsable du respect des lois et réglementations en vigueur.

(Toutes les données concernant les composants dangereux ont été obtenues, respectivement, dans la dernière version de la fiche technique de sécurité du sous-traitant.)